Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_119-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 9 juillet 2026

L'an 2026, le jeudi 9 juillet à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 3 juillet s'est réuni à Langonnet sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS,, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Claudine CORFDIR, René GRY, Michel LAVOLE, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Claudine CORFDIR à Eric JEAN, Michel LAVOLE à Caroline NENEZ, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*35*
Votants :	*39*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Eric JEAN

2026_119

Aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat – Convention pour le développement de la cohabitation solidaire

L'hébergement temporaire des jeunes, des actifs et des saisonniers ainsi qu'accompagner et favoriser l'hébergement et l'accueil des personnes âgées, sont des enjeux identifiés par Roi Morvan Communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat.

Roi Morvan Communauté compte en 2022, 6 407 jeunes de moins de 30 ans, et 10 375 actifs âgés de 15 à 64 ans. Simultanément, il existe sur le territoire une forte tension sur le parc locatif : peu d'annonces, des loyers inaccessibles pour les actifs, les jeunes et les saisonniers, et un manque d'hébergements ou de logements dédiés. Cela engendre des problématiques de mal-logement de travailleurs et retarde l'autonomie résidentielle des jeunes.

Dans le même temps, l'analyse de la structure de la population par tranche d'âge montre que plus d'un habitant sur trois (38.2%) résidant au sein de Roi Morvan Communauté est âgé de 60 ans et plus. L'âge avancé ainsi que le vieillissement de la population implique un besoin d'adaptation des logements.

L'offre actuelle de logements des jeunes à l'échelle de RMCom se limite aux Résidences Habitat Jeunes, avec 30 places prévues d'ici 2029, avec l'inauguration en mars 2024 de la première antenne à Guiscriff d'une capacité de 10 places.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_119-DE

Pour répondre à ces besoins, la communauté de communes souhaite créer un réseau d'habitat multisites et multiformes, offrant des solutions temporaires et adaptées aux jeunes, aux travailleurs et aux séniors, en les rapprochant de leurs lieux d'emploi ou en maintenant les ménages à domicile plus longtemps.

Depuis plusieurs mois, RMCom travaille avec l'Association pour l'Inclusion par le Logement, l'Emploi et les Solidarités (AILES) pour développer des actions concrètes sur cette thématique et pour ce faire **établir une convention pour développer des solutions d'habitats temporaires pour les jeunes notamment les saisonniers, les actifs et les séniors sur le territoire de RMCom**.

Plusieurs formules de cohabitations sont proposées par l'Ailes :

- **La formule solidaire** : une participation aux charges (80 €/mois) avec des services rendus (réaliser des courses pour la personne, l'accompagner en promenade, réaliser quelques tâches ménagères, etc.) ;

- **La formule conviviale** : une participation financière (180 €/mois) avec le partage de moments conviviaux. Dans ce cas, une demande d'Aide Personnalisée au Logement (APL) peut être formulé par le binôme si le jeune répond aux critères d'éligibilité de la Caisse Allocations Familiales (CAF).

- **Hébergement temporaire chez l'habitant** : le tarif est de 15 € / nuitée dans la limite de 250 € par mois (17€ / 270€ en période hivernale).

- **Les résidences solidaires** : ce dispositif de Tiss'âges permet aux résidences autonomie ou EHPAD d'accueillir des étudiants ou des jeunes travailleurs. Une convention est signée entre l'AILES et l'établissement pour la mise en relation et l'accompagnement.

> Le contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire prévoit (Hébergeur & hébergé) :
  - Une Adhésion à l'AILES : 30 €/an
  - Un forfait « Accompagnement » : 20 €/mois

L'objectif est de constituer **10 binômes** sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

Afin de mettre en œuvre les missions listées ci-dessus, l'association s'appuiera sur un ou une de ses conseiller(ère) habitat jeunes dédié(e) pour le maintien du niveau de compétence sur le sujet de la cohabitation solidaire.

L'association s'engage plus particulièrement à mobiliser un professionnel à hauteur de 10% Equivalent Temps Plein (ETP) pour assurer la mise en œuvre du programme.

RMCom s'engage à verser une subvention annuelle globale d'un montant de 6 000 euros (six mille euros) pour la mise en œuvre du programme sur le territoire, du 1er septembre 2026 au 1er septembre 2028.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 2 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- **Valider le projet de convention entre Roi Morvan Communauté et Ailes pour le développement de la cohabitation solidaire pour une durée de 2 ans (2026-2028) ;**
- **Valider la participation financière annuelle de Roi Morvan Communauté à hauteur de 6 000€ ;**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_119-DE

- Valider l'objectif de constituer 10 binômes sur la durée de la convention ;
- Autoriser le président à signer les pièces afférentes.

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER